

Pierre Paquet⁰¹
Service public de Wallonie
DG04
Département du Patrimoine
Inspecteur général a.i.

8-11

Les métiers du Département du Patrimoine : richesse et diversité

Évoquer les métiers qui sont au cœur de la gestion du patrimoine en Wallonie, c'est tout simplement livrer l'essence même de notre activité. Notre devoir est de le faire honnêtement, sans détour, et avec conviction. C'est aussi tenter d'éviter un panorama trop idyllique, en montrant certes les points forts, mais en n'éludant pas nos faiblesses.

Depuis la création d'une administration du patrimoine dans les années 1960, les métiers se sont diversifiés, les missions se sont élargies et les compétences sont de plus en plus variées. Aujourd'hui, le Département du Patrimoine regroupe toute une série d'acteurs qui ont ces compétences diversifiées et qui exercent, jour après jour, leur métier au service du patrimoine, au service des propriétaires de biens classés et des autres acteurs du secteur.

Tous ces métiers exigent avant tout la capacité d'appréhender le patrimoine d'une manière sensible, avec la rigueur voulue pour assurer la préservation des qualités patrimoniales mais aussi avec le pragmatisme nécessaire pour rencontrer les exigences de la vie contemporaine, en étant à l'écoute des contraintes de nos interlocuteurs. Cette option dans l'exécution quotidienne de nos métiers nécessite de s'investir continuellement - perpétuellement - pour faire en sorte de transmettre notre héritage aux générations futures, au moins dans l'état dans lequel nous l'avons reçu et si possible, en faisant mieux. C'est là qu'est véritablement le sens de notre mission de service public en matière de patrimoine.

Les métiers au Département du Patrimoine se déclinent différemment au sein des trois Directions qui le constituent : l'archéologie, la protection et la restauration.

En ce qui concerne l'archéologie, outre le suivi administratif des dossiers (autorisations de fouilles, agrément des dépôts archéologiques, octroi de subsides pour la réalisation de fouilles, etc.), en général on soupçonne mal la diversité des métiers auxquels il est fait appel et la diversité des compétences qu'elle requiert.

Des archéologues de terrain interviennent bien entendu pour réaliser des fouilles en milieu urbain ou rural, sur les sites archéologiques menacés de destruction (archéologie préventive) ou sur des monuments historiques, classés ou non. Ces archéologues s'entourent de spécialistes dont ils assurent la coordination. La responsabilité première de l'archéologue au point de vue scientifique est d'enregistrer toutes les informations et les observations que recèle le terrain, puis de les interpréter. Au lendemain de la clôture du chantier commence son travail de rédaction des rapports de fouilles et celui des études en vue de la publication. Contrairement à une idée reçue, c'est bien là que réside la plus grosse part de son travail. À chaque étape de sa démarche, il a la responsabilité de communiquer les résultats de ses recherches vers les spécialistes mais aussi vers le grand public.

Aujourd'hui, en marge des fouilles de terrain, les archéologues étudient aussi les monuments en transposant leurs techniques d'investigations du sous-sol à une approche matérielle du monument, dans le but d'analyser et de comprendre ses composantes et ses grandes phases d'évolution : techniques de construction, matériaux, typologie, chronologie... On évoque alors les différents métiers liés à «l'archéologie du bâti». Il s'agit de déterminer ainsi les caractéristiques architecturales et archéologiques des monuments. Parfois, des sondages dans le sol restent nécessaires pour compléter la compréhension des élévations. L'approche du monument est alors globale et augmentée de recherches bibliographiques, le dossier interdisciplinaire qui est ainsi constitué sert de référence pour les grandes options à prendre lors d'une restauration (master plan). Celle-ci est dès lors plus appropriée et plus respectueuse des spécificités du monument.

En fonction des besoins et des avancées des sciences auxiliaires auxquelles l'archéologie fait appel, certains archéologues se sont spécialisés dans diverses compétences plus pointues. C'est le cas des anthropologues qui jouent désormais un

01

Avec la collaboration de Françoise Duperroy, Directrice de la Direction de la Protection du patrimoine, Martine Marchal, Directrice de la Direction de la Restauration du patrimoine et Jean Plumier, Directeur de la Direction de l'Archéologie.

rôle essentiel pour compléter l'interprétation de certaines fouilles. Dans le cadre de fouilles préhistoriques (grottes, sites mégalithiques...) ou de sites historiques, l'anthropologue intervient dès la phase «terrain» pour effectuer un maximum d'observations «in situ». L'analyse des squelettes aboutit ensuite à la détermination du sexe du défunt, de ses habitudes alimentaires, de ses maladies ou des accidents qu'il a eu à subir au cours de son existence, des causes éventuelles de décès et des rites funéraires pratiqués. Enfin, en fonction de problématiques diachroniques ou régionales, la mise en perspective de plusieurs sites permet d'aborder des problématiques démographiques (taille d'un clan ou d'un village, impact d'une épidémie sur la population d'un groupe, etc.) ou chronologiques.

Dans le même esprit, les historiens qui travaillent sur des sources distinctes, sont devenus, depuis quelques années, les partenaires indispensables de l'archéologue qui travaille en milieu urbain ou sur des sites ou des monuments historiques. La confrontation des archives avec les données issues des fouilles est fondamentale pour mettre en perspective l'interprétation de l'un et de l'autre.

En matière d'archéologie, la problématique de la datation est souvent déterminante. Différents moyens sont utilisés par l'archéologue pour fixer la chronologie, soit relative soit absolue. Les tessons qui témoignent d'une vaisselle en terre cuite sont sans doute le type d'artefact le plus fréquent parmi les objets découverts sur un site archéologique. Des archéologues se sont spécialisés dans l'étude de la céramique antique, médiévale ou moderne. Ils étudient les ensembles pertinents dans les sites de production (ateliers), de consommation (habitats) ou d'utilisation secondaire (nécropoles). Les typologies spécifiques régionales et les contextes stratigraphiques permettent d'affiner toujours plus les datations et les provenances de cette vaisselle ainsi que leurs caractéristiques technologiques.

Le sous-sol de Wallonie dans lequel s'effectuent les fouilles est particulièrement riche. En tant que spécialiste des sciences de la terre, le géologue étudie la composition, la structure, l'histoire et l'évolution des couches internes et externes de la Terre et les processus qui la façonnent. Pour les sites archéologiques, associé au pédologue, il décrit les sédiments et interprète leur mode de mise en place. Son rôle est particulièrement utile pour les périodes préhistoriques, par exemple en grotte. Il étudie également les roches employées par l'homme afin de déterminer leur origine, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de l'économie des matériaux.

Le pédologue qui est le spécialiste de la science des sols, de leur formation et de leur évolution, intervient sur le terrain aux côtés de l'archéologue pour observer et interpréter notamment les phénomènes d'altération des sédiments, anthropiques ou naturels et leurs facteurs d'érosion. Il contribue étroitement à l'analyse du paysage et de son évolution au cours du temps. Enfin, il participe à l'élaboration de l'inventaire archéologique

cartographié, par l'intégration des données géomorpho-pédologiques.

Par ailleurs, l'archéologue et le technicien de fouilles, même s'ils sont formés aux techniques élémentaires de topographie, font souvent appel au géomètre-topographe pour des levés de grande ampleur ou des travaux spécifiques tels que les calages de points sur terrain, les levés au laser, les levés photogrammétriques, ou encore les restitutions 3D. Le géomètre-topographe peut aussi en cas de besoin opérer des relevés dans le cadre des dossiers de restauration et des études d'archéologie du bâti.

Le technicien de fouilles est un véritable assistant pour l'archéologue. Il est aussi le lien opérationnel et technique entre les opérateurs et le responsable d'opérations de fouilles ou d'études du bâti. C'est un véritable conducteur de travaux qui gère les engins de décapage, organise la circulation sur le chantier et procède aux levés de terrain tout en gérant la logistique requise par la sécurité et les besoins matériels spécifiques.

Les fouilles nécessitent de la main-d'œuvre qualifiée, l'opérateur archéologique est en quelque sorte un ouvrier spécialisé. Bon terrassier, il doit pouvoir adapter sa technique aux exigences spécifiques du chantier de fouilles : assurer le suivi d'engins mécaniques, décapier à la pelle, pratiquer des nettoyages fins à la truelle, tamiser, prélever des échantillons, laver la céramique, construire des structures de protection, etc., soit une multitude d'actions assez variées. L'opérateur archéologique veille en permanence à sa sécurité et celle des autres usagers du chantier.

À l'issue du chantier de fouilles, la conservation des objets issus du sol est une priorité car ils constituent les seuls indices encore accessibles aux chercheurs, au-delà de la documentation constituée par l'archéologue avant et au cours de la fouille. Le restaurateur a d'abord comme responsabilité la conservation préventive des objets et a recours à divers spécialistes en fonction des matériaux rencontrés. Parfois, pour faciliter le dessin, la publication et la présentation au public du mobilier archéologique, il intervient en le restaurant, par un traitement mécanique ou chimique, dans le respect permanent de son authenticité.

Prise de mesure topographique sur le site archéologique du parvis de l'église abbatiale de Saint-Hubert.



L'architecte-superviseur de la Direction de la Restauration du patrimoine sur le site de l'église Saint-Lambert de Corroy-le-Château (Gembloux).



En vue de la publication, l'infographiste qui s'occupe du dessin assisté par ordinateur (DAO) est amené à traiter la documentation constituée sur le terrain (plans et coupes). Il procède à l'assemblage des plans de détails, à la cartographie des données, à leur mise en page en vue de leur insertion dans les rapports de fouilles. Le cas échéant, il collabore à la conception d'expositions visant à valoriser le travail de recherches et à le rendre accessible au plus grand nombre.

Enfin, depuis 20 ans les missions du Département du Patrimoine et particulièrement celles de l'archéologie nécessitent le recours permanent à des experts en sciences naturelles. On ne peut passer sous silence ces métiers qui complètent utilement ceux de la Direction de l'Archéologie et qui prennent par exemple en charge l'étude des restes fauniques ou organiques. La plupart de ces métiers sont assumés par les instituts de recherches fédéraux ou les universités : anthracologues, botanistes, palynologues, archéozoologues, carpologues, parasitologues... et tous les spécialistes des différentes méthodes de datation (C14, archémagnétisme, numismatique, dendrochronologie, etc.).

En matière de protection, en fonction de la nature des biens qui sont aujourd'hui protégés et de l'élargissement considérable de la notion de patrimoine ces vingt dernières années, diverses compétences sont requises. Toutes ne sont pas assumées par la Direction de la Protection du patrimoine, faute de possibilité d'augmentation du personnel.

Les historiens de l'art analysent d'un point de vue scientifique les dossiers de demande de classement. Ils apprécient la valeur patrimoniale d'un bien au regard des autres biens similaires sur le plan régional, en faisant notamment des visites sur place et des recherches en bibliothèque. Ils réalisent une analyse descriptive du bien et préparent les avis rendus au Ministre en charge du patrimoine quant à l'opportunité et à l'intérêt de classer ou non le bien en question. Les historiens de l'art aident également à une meilleure compréhension d'un monument dans le cadre d'un projet de restauration.

Des assistants administratifs aident les historiens de l'art en prenant en charge les tâches administratives liées à la procédure de classement : information du public, notification des ouvertures d'enquête ou des arrêtés de classement, mise en ordre et actualisation des dossiers, identification des parcelles cadastrales visées par chaque procédure et identification des propriétaires concernés.

À la Direction de la Protection du patrimoine, un architecte assure le suivi des demandes relatives aux interventions d'ordre urbanistique, architectural ou de simple entretien dans les sites classés qui sont inscrits sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie. L'architecte assure en outre l'analyse et la délivrance d'autorisations pour des activités événementielles concernant tout bien classé.

Un autre architecte spécialiste des jardins et du paysage participe à l'élaboration des classements et à la requalification des jardins historiques. Il officie comme chef de projet, c'est-à-dire comme interlocuteur privilégié, pour tous les jardins exceptionnels, assurant ainsi la coordination des travaux et la transversalité des informations. Il collabore en outre à la réflexion relative à l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les biens classés.

Un ingénieur agronome s'occupe de la requalification des sites naturels et apporte un appui scientifique concernant l'analyse des biotopes et des biocénoses de ces sites.

Une juriste est chargée des questions juridiques relatives à la protection et des questions administratives qui se posent dans le cadre de l'ensemble de la matière. Elle collabore également à la rédaction des arrêtés de classement et des cahiers de charge dans le cadre des marchés publics. Elle gère en outre plus spécifiquement les dossiers de déductibilité fiscale en rendant un avis sur l'accessibilité d'un bien classé et en délivrant au propriétaire l'attestation de conformité des travaux exécutés en vue de l'obtention de cette déductibilité fiscale par le Fédéral.

À la Direction de la Restauration du patrimoine, ce sont principalement des architectes qui accompagnent les projets de restauration. Ils sont l'interface entre le maître d'ouvrage, son auteur de projet et l'ensemble des intervenants qui s'occupent d'un projet de restauration. Ils président et coordonnent le comité d'accompagnement mis en place dans le cadre de la procédure de certificat de patrimoine. Ils assistent les demandeurs dans l'élaboration de leur projet de restauration et analysent les marchés passés pour désigner les entreprises. Ils suivent ensuite les travaux lors du chantier proprement dit de restauration. Ils vérifient également les états d'avancement émis par les entreprises en vue de leur paiement.

Les architectes sont aidés par des conducteurs de travaux qui assurent un suivi hebdomadaire des chantiers de restauration. Ces conducteurs, en nombre insuffisant, apportent leur expérience

pratique aux auteurs de projet et aux architectes de l'administration dans leur mission générale de suivi des travaux. Parallèlement, les conducteurs rassemblent toutes les données techniques en matière de restauration du patrimoine et participent activement à des programmes de recherches ou à l'élaboration de fiches techniques dans le but d'assurer la diffusion d'informations utiles à la conservation et à la restauration des biens classés.

Des agents administratifs collaborent étroitement avec les architectes de la Direction. Ils assurent principalement la gestion administrative du dossier de restauration. Ils prennent aussi en charge le suivi des certificats de patrimoine, répondent aux courriers et aux demandes de renseignements, transmettent le dossier aux différentes instances concernées, rédigent l'arrêté d'octroi de subside et s'occupent du suivi du dossier jusqu'à son approbation par le Ministre en charge du Patrimoine. Ils constituent aussi les dossiers qui doivent être soumis à un «engagement budgétaire» afin de permettre l'octroi des subsides.

Des agents comptables s'occupent de tous les aspects budgétaires des dossiers de restauration. Ils effectuent les opérations de réservation budgétaire des subsides octroyés par l'arrêté ministériel et traitent les demandes de paiement de ces mêmes subsides aux entreprises, aux fabriques d'église et aux communes lorsque ces travaux sont en cours. Ils participent aussi à l'élaboration des budgets annuels et à leur adaptation en cours d'année si les montants prévus doivent être ajustés.

Les agents comptables s'occupent aussi de la gestion des conventions et des subventions accordées à différents partenaires du Département pour aider à mener à bien les missions de protection ou de restauration, ou en matière d'archéologie.

Un architecte coordonne les opérations de maintenance. Il s'occupe à la fois des aspects techniques, du suivi administratif et de l'octroi des subsides pour ces opérations qui sont essentielles afin de favoriser l'entretien des biens classés par leur propriétaire.



Réunion de certificat de patrimoine.

Certains métiers sont exercés au sein du Département du Patrimoine, directement sous l'autorité centralisée de l'Inspecteur général, au profit de l'ensemble des acteurs du Département. C'est notamment le cas des photographes. L'image du patrimoine fait aujourd'hui partie intégrante de la gestion du patrimoine. Celle-ci génère un grand nombre d'enregistrements photographiques à des fins de gestion, de documentation ou d'archivage. La diffusion des connaissances s'appuie obligatoirement aujourd'hui sur des photos de qualité.

Les archéologues, comme les architectes et les historiens de l'art, sollicitent les services des photographes tantôt pour documenter l'environnement des biens étudiés (monuments, sites, centres anciens...), tantôt pour illustrer les conférences, les rapports ou les articles publiés. De la photographie aérienne à la prise de vue en studio (notamment pour des objets archéologiques), les opérations «techniques» (inventaires systématiques) ou culturelles (expositions, publications) se réalisent en concertation entre acteurs.

Le rôle de l'information documentaire, des archives et des livres est fondamental dans le cadre de la gestion du patrimoine. Le Département possède une riche bibliothèque en voie de mutation en centre d'information et de documentation. Un historien d'art, aidé par des agents administratifs, assure la gestion de cette bibliothèque.

Bien entendu, le Département du Patrimoine ne possède pas en son sein toutes les compétences requises pour assurer seul la gestion du patrimoine. Les partenariats avec des institutions scientifiques (ISSeP, IRPA, Universités, IRSNB, KBR, IRM, etc.) et la collaboration étroite et quotidienne avec la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et l'Institut du Patrimoine wallon - qui possèdent tous deux des compétences spécifiques -, est indispensable et très fructueuse.

C'est grâce au travail de ces femmes et de ces hommes que la connaissance du patrimoine évolue, que la gestion de notre patrimoine est possible et que notre héritage est transmis dans de bonnes conditions. Les métiers du patrimoine sont très diversifiés, très stimulants et très valorisants. Chacun a son rôle à jouer et le rôle de chacun est indispensable pour la cohérence de l'ensemble des missions exercées par l'administration. Au-delà des métiers et des compétences requises, ici comme ailleurs, rien ne remplace cependant la motivation et l'engagement personnel de chacun. En tant que responsable du Département et en fonction d'une expérience déjà longue, il me plaît de souligner que partout où mes pas m'ont conduit, à chaque rencontre avec mes collègues, j'ai pu et je continue à rencontrer cette motivation, cette passion même parfois, si essentielle dans un monde en crise de valeur. C'est notre véritable force et le moteur qui nous pousse à poursuivre malgré les vicissitudes d'un secteur malmené.